APPROUVEES

par Décision N°568

de la Commission de l'Union douanière

en date du 2 mars 2011

**MODIFICATIONS   
aux Modèles uniques de documents attestant la sécurité d'un produit (d'une marchandise) approuvés par décision N°299 de la Commission de l'Union douanière en date du 28 mai 2010.**

            Exclure les mots « délivrés avant le 1er juillet 2010 »du second paragraphe du point 13 de l'Annexe N°1 aux Modèles communs de documents attestant de la sécurité d'un produit (d'une marchandise)

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**